

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Jeudi 13 Dhoulkaada 1447
30 Avril 2026

N° 51

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	1233
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	1234
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	1237
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	1241
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	1241
Avis aux créanciers.....	1242
Convocations	
Sociétés anonymes	1243
Sociétés communautaires.....	1246
Divers	
Avis au public.....	1247

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

Sociétés communautaires

Avis au public

N°52/2025

Date : 16/4/2026

Dénomination Sociale Société : Communautaire Locale SOUKOR Production

Type de Société : Locale

Capital Social Souscriptible : 5000.00DT

Siège Social : Rue Habib Bourguiba

Objet Social : L'élevage et la culture fourragère

Durée de la Société : 99 ans

Dépôt du Projet des Statuts : 20/12/2025

Nombre de Parts Sociales : 10 parts

Valeur Nominale de la Part : 500.00DT

Etablissement bancaire : Banque agricole nationale - Tataouine

Période de Souscription : Du 24/04/2026 au 04/05/2026

Avantages prévus : Oui

Conditions d'admission et droit de vote approuvés : Oui

Conditions de répartition des excédents et réserves approuvées : Oui

Convocation à l'assemblée constitutive : via la plateforme numérique dédiée

Lieu de l'assemblée : Selon le texte de l'invitation.

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Yassine ben ghanem : Délégation Tataouine, Gouvernorat Tataouine, Adresse Tataouine

Fathi dhokar : Délégation Tataouine, Gouvernorat Tataouine, Adresse Tataouine.

2026R01302SODB1

Avis au public

Référence : 2026/25

Date : 06/04/2026

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire locale Agricole elmostakbal

Forme juridique de la société : Société locale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5 000,000 dinars

Adresse du siège social : Bir Lakhdher - Bouselem

Objet social de la société : la production animale

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 11/01/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale de la part sociale : 500,000 dinars

Etablissement bancaire : Banque Nationale Agricole - Bouselem Jendouba

Période d'ouverture de la souscription : Du 05/05/2026 au 21/05/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : Non

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : (Selon texte d'appel).

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Sami Jdidi : Délégation Bousalem, Gouvernorat Jendouba, Adresse Bir Lakhdher

Abdelaziz Hamdi : Délégation Bousalem, Gouvernorat Jendouba, Adresse Mangouch.

2026R01303SODB1

Avis au public

A/N383/2026

DATE Bulletin d'information publique 22/04/2026

La dénomination sociale de la société est Al-Ahliya : Société locale Rawafed AL-Falaha

Classification des entreprises : Locale

Le montant du capital social de la société disponible pour la souscription : 5000 dinars

Adresse du siège social : AL-Aboub badawi sidi makhoulouf

Sujet d'activité de l'entreprise : Elevage de bétail

La période désignée par l'entreprise : 99 années

Date de dépôt du projet de statuts types : 08/04/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale des actions : 500 dinars

L'établissement bancaire, la succursale régionale de l'établissement bancaire : Banque agricole nationale BNA Médenine.

Période de souscription ouverte : Depuis 08/05/2026 au 08/08/2026

Les privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : oui

Approbation des conditions d'admission aux séances publiques et d'exercice du droit de vote : oui

Accord sur les modalités de répartition des excédents et de constitution de l'épargne : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme.

Lieu de l'assemblée générale

LISTE DES FONDATEURS :

NOM :

Bachir khalifi : Délégation Sidi makhoulouf, Gouvernorat Médenine, Adresse Akhdhir Al-jorf sidi makhoulouf

Lotfi al warghami : Délégation Sidi makhoulouf, Gouvernorat Médenine, Adresse Dargulaa

Tarak albousifi : Délégation Sidi makhoulouf, Gouvernorat Médenine, Adresse Amra sidi makhoulouf.

2026X00630SODB1

Avis destiné au public

Référence : 191/2026

Date : 30/03/2026

Dénomination sociale de la société : Société civile locale de transport hospitalité

Forme juridique : Locale

Montant du capital social proposé à la souscription : 5 000.000 dt

Adresse du siège social : Route amdoun Béja 9000

Objet de la société : Service transport terrestre

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts type : 18/02/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 10

Valeur nominale de la part : 500

Etablissement bancaire : BTS

Période de souscription : Du 01/4/2026 au 30/4/2026

Avantages spécifique telle que stipulé dans les statuts : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées et droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des bénéfices à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Mohamed Salah Kdhai : Délégation Béja nord, Gouvernorat Béja, Adresse rue Médenine ksar bardo Béja

Ghazi Saidi : Délégation Béja nord, Gouvernorat Béja, Adresse rue bir el hofra 11 Béja

Ahmed Khaloui : Délégation Béja sud, Gouvernorat Béja, Adresse rue hamem sayela Béja

Omar Amdouni : Délégation Béja nord, Gouvernorat Béja, Adresse rue Taher haded Béja

Abdallah Jmili : Délégation Béja nord, Gouvernorat Béja, Adresse rue Taher el haded klm 1 Béja nord.

2026401259SODB1

2026401404SODB1

Avis au public

Réf : 2026/272

Date : 06/04/2026

Dénomination sociale : Société communautaire locale des énergies renouvelables

Type : Société locale

Capital social souscriptible : 5000,00 TND

Siège social : Quartier El Fath, Haïdra

Objet social : Transformation de l'énergie solaire en énergie électrique et formation dans le domaine des énergies renouvelables

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 19/03/2026

Nombre de parts sociales : 25

Valeur nominale d'une part : 200,00 TND

Etablissement bancaire : Société Tunisienne de Banque - Kasserine

Période de souscription : Du 04/05/2026 au 19/05/2026

Avantages : Oui

Conditions d'admission et de vote : Oui

Conditions de répartition des excédents et réserves : Oui

Convocation à l'assemblée : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée : Selon le texte de convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et Prénom :

Malek Trchi : Délégation Haïdra, Gouvernorat Kasserine, Adresse Quartier El Fath; Haïdra

Malek Smari : Délégation Haïdra, Gouvernorat Kasserine, Adresse Quartier El Bsatine; Haïdra

Raouf Hilali : Délégation Haïdra, Gouvernorat Kasserine, Adresse Quartier El Fath; Haïdra.

2026401511SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOMINATION

UNION DE FACTORING "UNIFACTOR"

SA au capital 15.000.000 Dinars

Siège Social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

RNE : 0510246K

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 27/04/2026, et enregistré à la recette des finances de la Charguia en date du 28/04/2026 sous le n°26805408 - Quittance n°M057259, il a été décidé la nomination de Monsieur Meher KOCHKAR en tant que Directeur Général pour une durée de trois années qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes relatifs à l'exercice 2028 avec tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et par les statuts de la société.

2026R01296SANB2

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - CAPITAUX

Société Anonyme

Au capital de 5.000.000 dinars

Complexe «le Banquier» Avenue Tahar HADDAD les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0496517C

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 Mars 2026, enregistré à la recette des finances du Lac le 15 Avril 2026 sous le n°26702995 quittance n°M39584 il a été décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes

Monsieur Fethi SAIDI commissaire aux comptes de la société, pour une période de 3 années prenant fin à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2028.

Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire sus indiqué a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises en date du 27 Avril 2026 quittance n°2026P93646099.

Cette publicité paraîtra dans les journaux le Temps et Essabeh du 29 Avril 2026.

2026R01305SANB2

AVIS AUX ACTIONNAIRES

SOCIETE EL FALEH DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Société Anonyme

Au capital de 37.500.000 dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 18 - Sfax, Tunisie

Identifiant Unique : 1599255B

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 Avril 2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 20 Avril 2026 Quittance n° M002472, Enregistrement n°26502333, il a été décidé une augmentation de capital en numéraires pour un montant de 9 000 000 Dinars, et ce par la création de 90 000 actions nouvelles nominatives de 100 Dinars chacune, à souscrire et à libérer entièrement à la souscription, portant ainsi le capital de 37 500 000 Dinars à 46 500 000 Dinars.

Cette augmentation sera réservée à la société «BH EQUITY».

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription par les autres actionnaires au profit de la société BH EQUITY.

La souscription à l'augmentation de capital en question devrait être exercée par les bénéficiaires dans un

délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionné.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 Avril 2026 a donné tous les pouvoirs à Mr Mourad JRAD, Directeur Général de la société pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la BH Bank, Agence Sfax Bejaoui, sous le n°14700 7003007001396 40.

Le p.v de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital a fait l'objet d'un dépôt provisoire au bureau du Registre National des Entreprises de Sfax le 23 Avril 2026 sous le numéro 202644972.

2026X00629SANB2

NOTICE D'INFORMATION pour l'augmentation de capital de WEVIOO une société anonyme

Identifiant unique : 0750270V

Dénomination : WEVIOO

Forme juridique : Société anonyme

Capital social : 2.636.330 dinars tunisiens

Siège social : Lot 31 zone industrielle chotrana II Ariana Tunisie

Objet social : Les services informatiques

Durée : 99 ans

Date et lieu de dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 février 2026 enregistré à la recette des finances Raoued le 14 avril 2026 sous le numéro 26701762 quittance numéro M050176 a été déposé au registre national des entreprises le 22 avril 2026 numéro du dépôt 14193, numéro du certificat : 202612688

Le montant de l'augmentation de capital : Six mille six cent vingt dinars par voie d'apport en numéraire à libérer en totalité avec suppression de droit préférentiel de souscription.

Actions à souscrire : 662 actions nominatives de dix dinars chacune majorée d'une prime d'émission égale à cent un dinars et 804 millimes par action.

Lieu de dépôt des fonds : les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible n° 11003000266308278831 ouvert auprès de l'Union Bancaire pour le Commerce et L'Industrie (UBCI) agence Pasteur.

Délai de souscription : six mois à partir de la date de publication de la présente notice. Le délai de souscription pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité des actions émises.

Les apports en nature : aucun apport en nature

Les avantages particuliers prévus statutairement : aucun avantage

Les conditions d'admission dans les assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote : Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède peut assister à l'assemblée générale sur justification de son identité ou s'y faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du code des sociétés commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2026401486SANB2

Réalisation de l'Augmentation de Capital de 10 041 680 Dinars à 10 041 690 Dinars

Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

BOURSE DE TUNIS

Société Anonyme

Au Capital de 10 041 680 Dinars

Siège Social : 34, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac Les Berges du Lac II - 1053, Tunis

Registre de commerce : B4771995

Identifiant unique : 433789 F

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du

10 avril 2025 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau Tunis, le 22 avril 2025, sous le N°25701440, Quittance n°3736, il a été décidé d'augmenter le capital de la Bourse des Valeurs Mobilières pour le porter de 10 041 680 dinars à 10 041 690 dinars par émission d'une seule action nouvelle au prix de 13,668 dinars, soit 10 dinars de valeur nominale et 3,668 dinars de prime d'émission. L'action nouvelle portera jouissance à compter du 1er janvier 2025. L'action nouvelle sera réservée à l'actionnaire Tunisie Valeurs.

La déclaration de souscription et de versement a été déposée auprès du receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis, en date du 15 Avril 2026, enregistrement n°26801414, quittance n°3474.

Les actes suivants ont été déposés au Registre National des Entreprises le 28/4/2026 :

1. L'original du Procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 avril 2025;
2. L'original du Procès-verbal de la décision du conseil d'administration en date du 27 février 2025 ;
3. La déclaration de Souscription et de Versement;
4. La liste des Souscripteurs et état des Versements;
5. Le rapport spécial du commissaire aux comptes;
6. La liste mise à jour des actionnaires;
7. La déclaration du bénéficiaire effectif;
8. Le certificat délivré par l'établissement bancaire auprès duquel les fonds sont déposés.

L'augmentation du capital a été définitivement réalisée, une modification corrélative des statuts (article 7) est faite suite à la réalisation de cette augmentation.

2026401504SANB2

NOTICE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Dénomination : TRUCK INTERNATIONAL MOBILITY

Forme Juridique : Société Anonyme

Identifiant Unique : 1597377C

Matricule CNSS : 600738 - 17

Siège social: Immeuble SETCAR, Route de Sousse GP1 Km 13 EZZAHRA 2034

Durée : 99 ans

Capital social : Un Million Cinq Cent Mille (1 500 000 DT) dinars, divisé en (15 000) actions, de Cent (100 DT) dinars chacune

Objet Social : La commercialisation de matériel de transport routier fabriqué localement ou importé.

Montant de l'augmentation du capital : Un Million Cinq Cent Mille (1 500 000 DT) dinars Tunisiens en numéraires, à libérer en totalité lors de la souscription,

Délai d'exercice de la souscription : 15 jours de la date de parution de la présente notice sur le JORT avec possibilité de clôture anticipée dès que l'augmentation du capital est intégralement souscrite.

Si certains actionnaires n'ont pas souscrit les actions pour lesquelles ils ont un droit de préférence, les actions ainsi non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital, et dans la limite de leurs demandes.

PV de l'AGE : daté du 26/01/2026, enregistré le 16/02/2026 à la Recette de l'enregistrement des actes de société 1er Bureau - Tunis sous le numéro : 26500597, Quittance numéro : 1658.

Dépôt du PV de l'AGE le 27/02/2026 sous le n°14155 auprès du Registre National des Entreprises.

Nombre d'actions à émettre : Quinze Mille (15 000) Actions en numéraires de 100 dinars l'action sans prime d'émission et à libérer en totalité lors de la souscription.

Compte indisponible :
01001020119202357093 ouvert
auprès de la banque ATB Agence
Centrale.
2026401510SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation de capital Société "MBJ LOGISTIC"

Siège Social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

Identifiant unique : 1787052 Q

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 Avril 2026, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 24/04/2026, Quittance N°M031638, enregistrement N°26501048 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 27.04.2026 :

- Le capital social a été porté d'un million Quatre Cent dix Mille Dinars (1410.000), à un million cinq cent dix Mille Dinars (1510.000), et ce par apport en numéraire de cent Mille Dinars (100.000), et la création de 100 parts sociales de 1000 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

2026401489SRLB2

Dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur

LOHMANN & RAUSCHER TUNISIE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL SOCIAL : 20.000 DINARS

**SIEGE SOCIAL : 3 RUE IBN SINA
EL MENZAH 6 ARIANA EL MEDINA
2091**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 1505373Q
A/M/000**

Suivant PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03 décembre 2025, enregistré à la Recette des Finances El Menzah 6, le

13 avril 2026, Enregistrement N°26502671, Quittance N°M046958, dont un exemplaire original a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises en date du 17 et 20 avril 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Madame Susanne Elisabeth KULLMANN titulaire du passeport Allemand N°C1747NFZR, en tant que liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus et ce, pour une durée d'une année jusqu'à la liquidation définitive de la société. Le siège de la liquidation est fixé à : Carthage Centre, Rue du Lac de Constance Bloc A2, Les Berges du Lac, Tunis 1053.

Toutes les oppositions doivent être adressées dans les délais légaux à partir de la parution du présent avis au JORT ainsi qu'au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises entre les mains du liquidateur au siège de la liquidation.

2026401491SRLB2

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SEL APPART SARL

CAPITAL SOCIAL : 2 000 Dinars

Résidence Dorret El Bouhayra, villa n°2, Lac 2, Tunis

Identifiant unique : 1802217K

En vertu du PV de l'AGE du 2 avril 2026 enregistré à la recette des finances Rue El Jazira, Tunis, le 15 avril 2026, sous le n°26700834, quittance n°M023542, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 16/04/2026 dossier n°202639793, publié au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises "B.O.R.N.E" n°96 du 17/04/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société "SEL APPART SARL" et la nomination de Mme Amani BOUBAKER liquidatrice de la société.

Toutes les oppositions doivent être adressées dans un délai d'un mois à partir de la parution du présent avis au JORT au siège social de la société: Résidence Dorret El Bouhayra, villa n°2, Lac 2, Tunis.

2026401494SRLB2

GIL B TUNISIE

SARL au capital de 60000 DT

Siège : 210 Rue du Bois Zone industrielle de Ksar Said 2086 Manouba

MF : 1028570/K/A/M/000

Aux termes de procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 22/01/2026, lequel le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances Douar Hicher Manouba le 23/02/2026 sous le n°26700443 quittance n°M0141944 et a été déposé le 27/04/2026 au registre national des entreprises sous annonce n°202646473 a été décidé :

La dissolution anticipée et la liquidation de la société à compter du 22/01/2026 et la nomination de Mr Annabi Nader en qualité de liquidateur.

Ainsi tous créanciers sont appelés à notifier leur dettes avec leur justificatifs dans un délai de 20 jours de la date de cette publication au bureau de liquidateur sis 26 rue Med Ali Bizerte 7000.

2026401499SRLB2

Société SATEX en état de liquidation

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Au capital social de 6000DT

Siège social : cité Nakhla 2 près de sotifum Ancien

Registre de commerce : N°B0431992007

Matricule fiscal : T002394A/A/M/000

Aux termes de procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de la société tenue le 01/04/2026, lequel a été enregistré à la recette des finances quai tarek ibn zied Bizerte le 13/04/2026 sous le n°26802416 quittance n°M030839 a été décidé de :

- Clôtures de liquidation après la fin de toutes les procédures légales.

- Quitus au liquidateur Mr Nader Annabi pour tous les travaux effectués depuis sa nomination et mettre fin à son pouvoir.

2026401500SRLB2

SOCIETE HYGIA SARL

Capital social : 1005 000 dinars

Siège social : 02 Rue Argentine résidence Argentina Belvédère 1002

MF : 0867129H

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03 mars 2026 et enregistré à la recette des finances de Nielsen Mandela le 03 avril 2026, sous le n°26701637, quittance n°M021519 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 03 avril 2026, il a été décidé de dissoudre la société HYGIA et nommer Monsieur Ben Ammar Mehrez titulaire de la CIN 04781507 liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

Les créanciers éventuels de la société sont appelés à produire leurs titres de créances par lettre recommandée dans un délai de 21 jours à compter de la parution de cet avis au journal officiel à Monsieur Ben Ammar Mehrez à son siège au 35 Avenue Hedi Karray Centre Urbain Nord Immeuble Permetal Rez-de-Chaussée Tunis 1082.

2026401515SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Renonciation d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Hammamet le 14/04/2026 sous n°26202221 quittance n°M058410, M.Mondher Chiha (CIN 01814024) a renoncé au profit de M.Radhouane Chiha (CIN 01834560) de la propriété du fonds de commerce, identifiant unique : 0156110Q, y compris ses éléments matériels et incorporels exploité au local sis à l'avenue Ettahirir

Hammamet pour vente et commerce des épices et denrées. Les oppositions seront faites chez le bénéficiaire de la renonciation au lieu d'exploitation du fonds de commerce sus indiqué dans un délai de vingt jours à partir de la publication au JORT. Cet avis a été publié au journal Le QUOTIDIEN le 23-04-2026.

2026R01292FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte SSP en date du 25/12/2025 enregistré à la recette des finances le 25/12/2025 quittance n°M030098 Mr Marwen maalaoui a vendu à Mr wajdi jemai la totalité du fonds de commerce «vente fruits secs» sis au 38 cité commerciale av Habib Bourguiba - Sejnene avec ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse indiquée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Elchourouk le 28 mars 2026.

2026R01300FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte SSP en date du 10/02/2026 enregistré à la recette des finances le 10/02/2026 quittance n°M004442 Mme Fadhila talbi a vendu à Mr aymen jemai la totalité du fonds de commerce «VENTE DE VETEMENTS PRET A PORTER» sis à l'av de l'environnement Sejnene avec ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse indiquée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Elchourouk le 28 mars 2026.

2026R01301FCCC2

VENTE DES PARTS INDIVISES D'UN FONDS DE COMMERCE

Par un acte signé le 10/04/2026, enregistré à la recette des finances de Monastir le 22/04/2026 sous N°26202802, reçu N°M037060, la

nommée Batbout Mahbouba, titulaire de CIN n°06775249, demeurant à Monastir a vendu au profit de la nommée Zouaoui Sandra, titulaire de CIN n°06825549, la moitié du fonds de commerce exploité au local situé à la Karaia Monastir comme café catégorie 1 par la totalité de ses composants corporels et incorporels.

Les oppositions devant être adressées au bureau du rédacteur de l'acte Maître Bizid Abdelaziz, MF 883207 /Y Avocat auprès de la cour de cassation sis avenue de la république immeuble EL Baraka 2 Monastir dans un délai de 20 jours de cette la publication.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 26/04/2026.

2026S00583FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente SSP enregistré à la recette des finances 3 sept 1934 Sousse le 10/04/2026 sous le N°26200766, la société «CHMOULA» dont l'identifiant unique au RNE est 1874622K, représentée par son gérant Elyes Salah titulaire de la CIN n°12834622, a vendu à Mr Naceur Tiba titulaire de la C.I.N n°12867473 la totalité du fonds de commerce sis au boulevard Abou Hamed El Ghazali Sousse, qui a pour activité FAST FOOD d'un prix de (18000 dt 000).

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur au domicile du fonds de commerce ci indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal ALCHOUROUK le samedi 18/04/2026 sous le numéro IP426/00511.

2026S00585FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 05/06/2025 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 20/08/2025 quittance n°60038, monsieur Naceur ben Hedi Krouma demeurant à la rue

Mohamed bennani à KSOUR essef Mahdia a vendu à monsieur Saddam ben Hedi Krouma demeurant à la route de bradaa à Ksour-essef Mahdia la totalité du fonds de commerce du local destiné à l'exploitation des bijoux et produits artisanaux sise à la rue kadhi noamen n°57 à Mahdia avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font auprès du siège du fonds ci-dessus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 25/4/2026.

2026S00586FCCC2

EXTRAIT DE VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

Par ASSP du 2026.04.08 enregistré à la recette des finances de Diar El wafa Sfax le 17.04.2026 sous le n° 26201588 quittance n°MO41527 Mr Ramzi Msekni demeurant au 84 avenue Habib Bourguiba sakit ezzit Sfax a vendu à Mr Ibrahim Atoui demeurant à Werjijn Beni Khdech MEDENINE / pour un F C de PIZZERIA, CREPERIE, SANDWICHER sis à la Route AIN KM 2.5 Sfax ZE HSAIRI 3002.

Une copie originale de l'acte de vente du F.C est déposée pour communication et réception des oppositions dans un délai de 20 jours à partir la publication au J.O.R.T chez Mr Abdel Monom Msekni sis à l'Avenue Habib Bourguiba sakit ezzit Sfax.

Cet extrait a été publié au journal quotidien le TEMPS du 24/04/2026.

2026X00632FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 23/04/2026 enregistré à la recette des finances sakeit eddayer Sfax le 24/04/2026 quittance n°M037783 enregistrement n°26201395 Mme Najet Ghodhbene, titulaire de la CIN n°01025996 demeurant à la Sté AMK

bureau n°31 3ème étage immeuble Corniche avenue Mohamed Hedi Khfacha 3000 Sfax, a vendu à Mme Mouna Mseddi, demeurant à Kaied M'hammed km 2.5 station el Fendri Sfax, titulaire de la C.I.N n°11069168, la totalité du fonds de commerce de la pharmacie exploitée dans le local situé au complexe économique municipal n°1 route Mahdia km 7 Sakeit Eddayer Sfax, inscrit au Registre National des Entreprises sous le n° 0667387M avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion du présent avis au journal officiel de la république tunisienne à l'étude de maître Feki Nejib avocat à la cour de cassation sis 11 rue Taieb M'hiri Sfax 3000, où un exemplaire du contrat a été déposé.

Le présent avis est paru au journal Le Temps du 28 Avril 2026.

2026X00634FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 24/04/2026 enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet Gabès en date du 27/04/2026 sous N°26203657 reçu N°28579, Mm Thouraya B. Sassi Gam titulaire de CIN N°03385474 et identifiant Unique N°0622180/E vend et cède à Mr Lassaad. B. Abderrahmen Boukhris titulaire de CIN N°03375503 tout le fonds de commerce exploité au local sis à l'Avenue Mohamed Ali N°242 Gabès destiné à l'exploitation de vente des téléphones portable sous le nom commercial «ISTORE».

Les oppositions seront faites dans les délais légaux entre les mains de l'acheteur à son adresse élue auprès de bureau de l'Avocat Maître Lotfi Hamouda sis au 20 rue Béchir Jaziri 6000 Gabès.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 30/4/2026.

2026X00635FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 07/04/2026 enregistré à la recette des finances de Sfax le 10/04/2026 sous le n°26201192 quittance n°M040347 sami adouni a vendu à hamadi triki le fonds de commerce sis à la rte de tbolbi km 5.5 gremda Sfax.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au Jort chez maître FEKI Med à son siège 73, rue Hedi Chaker Sfax.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk et «le Quotidien» le 15/04/2026.

2026X00636FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 07/04/2026 enregistré à la recette des finances de Sfax le 10/04/2026 sous le n°26201193 quittance n°M040348 aya adouni a vendu à hamadi triki le fonds de commerce sis à la rte de tbolbi km 5.5 gremda Sfax.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au Jort à maître FEKI Med à son siège 73, rue Hedi Chaker Sfax.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» le 15/04/2026.

2026X00637FCCC2

Avis

Suivant acte du 11/4/2026 enregistré à la recette de la Marsa le 22/04/2026 quittance n°M057360 enregistrement Société LASRAM SPORTS AND ENTERTAINMENT identifiant unique N°1710076F siège social 2 rue Beyrem Khames Marsa Tunis a cédé le fonds de commerce exploité en tant que salle de sport dans le local 2 rue Beyrem Khames Marsa Tunis avec ses éléments corporels et incorporels à la Société Tammys Kitchen, en cours de constitution représentée par sa gérante Sana Tatiana Bouzgenda CIN N°05499410 domiciliée 2 rue Beyrem Khames Marsa Tunis au prix de Cent Cinquante Mille Dinars (150 000,000). Le prix de la cession a

été consigné auprès de l'avocate Maître Kaouther Gafsi ayant pour étude 4 rue Madagascar Marsa Tunis.

Les oppositions concernant la cession doivent être adressées au cabinet Ahmed BHAR Avocat sis 6 rue d'Alger Tunis dans un délai de 20 jours suivant publication du présent avis dans le Journal officiel de la République Tunisienne. Le présent avis a été publié aux journaux Quotidien et Chourouk du 24/04/2026.

2026401473FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce, légalisé en date du 24/04/2026 et enregistré à la recette des finances de Sidi Bourouis - Siliana le même jour sous le numéro 26200120, quittance n° M003561, Monsieur Walid Ben Ammar Ben Ahmed Mejri a cédé la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à l'activité de vente de volailles et situé à l'avenue Taieb Mhiri, Sidi Bourouis - Siliana, à Monsieur Zouheir Ben Abdelwahed Ben Abbas Rouissi.

Les oppositions sont recevables à l'adresse susmentionnée dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 29/04/2026.

2026401488FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente rédigé par l'avocat à la cassation MAITRE HEDI CHENAOUI le 11/03/2026 enregistré à la recette des finances Bardo le 01/04/2026 sous le n°26201405 quittance n°M028365 Mme tasmim massoued (cin n°004744986) a vendu à Mme. basma meftah (cin n° 04608191) la totalité du fonds de commerce exploité au local situé 32 - Avenue Habib bougatfa - Bardo (à

droite de maison samir et elyes ben romdhane) à usage de tout commerce et les oppositions sont acceptées entre les mains de l'acheteuse Mme. basma meftah à son domicile sise 12 - impasse boukamcha - rue bab saadoun - Tunis à ce 20 jours à compter de la date de parution au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Essabeh et le Temps du 28/04/2026.

2026401495FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23 Avril 2026, dont la signature a été légalisée à la municipalité de Boumhel El Bassatine le 24 avril 2026, enregistré le 24 Avril 2026 à la recette des finances d'El Yasminet sous le numéro 26201535, quittance numéro : M024387, Monsieur Fares Ben Abderrahmane Belhaj Alaya a vendu à Monsieur Noureddine Ben Belkacem Ben Boubakker El Hajji la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à la vente de fruits secs, exploité dans le local commercial n°4 situé au rez-de-chaussée de la résidence Saïf 2, EHC16, avenue de la République, Nouvelle Médina 3 - Ben Arous, moyennant un prix global de treize mille dinars (13.000,000 DT).

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur et ce au local du fonds de commerce pendant de 20 jours suivant la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Alchourouk le 29 Avril 2026.

2026401497FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte authentique dressé par Maître Hanen Blelili, notaire, et son collègue en date du 20/04/2026, Monsieur Kamal Ben Ali Ben Mohamed Karkeni a fait don à son fils, Monsieur Bilal Ben Kamal Ben Mohamed Karkeni, de la totalité du

fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à l'exploitation d'un commerce de produits alimentaires, sis au local situé à cité El Kawakeb, rue La Marsa, bloc B1, Bardo - Tunis.

Les oppositions seront reçues au domicile du bénéficiaire, au local objet de la donation, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «La Presse» en date du 28/04/2026.

2026401501FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 27/04/2026 et enregistré à la recette des finances Ariana le 27/04/2026 reçu n°M026296 enregistrement n°26201006, M. Nader Ennajjar a cédé son droit indivis ainsi que les droits des autres coindivisaires vendeurs, à savoir : Mme Jmila Ennajjar, M. Hatem Ennajjar, Mme Sana Ennajjar, M. Jamil Ennajjar et M. Wissam Ennajjar ce, en vertu de procurations régulières, portant sur la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente de produits de l'artisanat traditionnel, sis au 13, Rue de la Mosquée Zitouna, Tunis, à : M. Mahfoudh Ben Jomaa, M. Abdelatif Ben Jomaa et M. Abdelaziz Ben Jomaa avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées au lieu du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans les journaux La Presse et Al Sahafa le 29 Avril 2026.

2026401508FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des Finances Raoued le 21/04/2026 quittance n°M053439, Mr Hamadi Graoui a

vendu à Mme Zoubaida el Meddeb le fonds de commerce de crèche et jardins d'enfants situé au 02 rez Rim rue Ghandi cité el Ghazela ; tt opposition doit être notifier au bureau de maître ben mahmoud Basma avocate à la cour de cassation 10 av. Habib Bourguiba ariana dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution de cette publication au JORT.

2026401513FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 27/04/2026 (Rég. N°26201886 quittance num M036688), M. Anis Khamlia a vendu à M. Iskander Guermassi, un fonds de commerce d'alimentation générale sis au 5, rue du Sahel, Bardo.

- Prix global : 7000 DT.

- Oppositions : Les oppositions seront reçues dans un délai de 15 jours à compter de la parution au JORT, au cabinet de M Mohamed Amine Zine (Avocat), sis au 83, rue Taieb M'hiri, Belvédère, Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 29/4/2026.

2026401514FCCC2

Location gérance libre

Résiliation d'un acte de location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Dar Chabane El Fehri le 14/04/2026 sous n°26301030 quittance n°M025688, Monsieur Lotfi Ataya (CIN n°01807007) au nom de Madame Elhem Laajili (CIN n°06270111) a conclu avec Monsieur Firas Hamza Maiza un acte de résiliation du contrat de location du fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Dar Chabane El Fehri le 29/10/2025 quittance n°M067065 exploité au local sis à l'avenue Mohamed Hedi Khefacha Dar Chabane El Fehri. Les oppositions seront faites au lieu d'exploitation du fonds de commerce

dans un délai de vingt jours à partir de la publication au JORT. Cet avis a été publié au journal Le QUOTIDIEN le 23-04-2026.

2026R01293FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 09/01/2026 et enregistré à la recette des finances Djerba le 21/01/2026 sous numéro 26300449, quittance n°M010161 «Société DARI» dont le siège social est établi au n°4 rue Abou Dlama, 1er étage 1002 Bab Bhar, Tunis 4, immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro B01116212015, représentée par Monsieur Bechir Arwai titulaire de la CIN n°03407343 a loué à Monsieur Mabrouk Khalifi titulaire de la CIN n°03597998, la totalité de fonds de commerce qui s'agit «vente de vêtements prêt-à-porter et de divers articles» exploité dans le local situé à 173 rue Abdelhamid Kadi Houmt Souk Djerba, pour une période de deux ans renouvelables à partir du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2027.

Un extrait de ceci est publié au journal Alchourouk sous n°12625 en date du 21/04/2026.

2026401487FCCC3

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Beb Souika en date du 23/04/2026 numéro d'enregistrement 26301365 quittance n°M030205.

En application de la teneur de l'article 229 et suivant du code commercial, la société «Esther Textile» société à responsabilité limitée, son identifiant unique 1889557 C, son siège 65 rue Mohamed Manachou Sidi Bechir, en la personne de son gérant, monsieur Taher DBIRA, titulaire de la carte d'identité nationale n°00560485, a loué à la société SLC commerce groupe, son identifiant unique n°1930592W, son siège social au complexe Bacha Bloc C c11 troisième

étage 75 avenue Kheireddine Bacha Montplaisir Tunis, en la personne de son représentant légal son gérant Hamza KRIMI, titulaire de la carte d'identité n°13032031, tout le fonds de commerce (gérance libre) avec tous ses éléments incorporels, qui consistent aux droit commercial, clientèle, réputation commerciale et nom commercial au local sis 14 rue Sergent Bachmout à Tunis exploité dans le commerce du textile et matériaux du textile et ce pour une durée d'un an à parti du 01 avril 2026 jusqu'au 31 mars 2027.

La présente publication a été publiée aux journaux Assabah et le Temps en date du 30/4/2026.

2026401502FCCC3

Gérance libre

Par acte sous-seing privé du 12/06/2025 enregistré à la recette des finances rue Al jazira Tunis le 14/10/2025 sous le n°28303045 quittance n°M066262.

Mr Majdi ben Mongi Zouari loue par gérance libre à Mr Mohamed Ali ben Mohamed Baccouche le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local sis au 26 rue de la fabrique bab el fallah Tunis exploité comme buvette pour quatre ans du 01/06/2025 au 31/05/2029.

Les oppositions doivent être adressées dans les délais légaux à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 30/04/2026.

2026401507FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndicat des copropriétaires de la résidence Aroua

Cité Palmeraies 2045 Ain Zaghouan

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence Aroua du 14/12/2025, enregistré à la recette des finances de La Goulette en date du 29/01/2026 sous le n°26700819, Quittance n°M11625, et de l'arrêté de la Municipalité de Kram n°232 du 06/02/2026, il a été décidé d'élire le bureau du syndicat comme suit :

Youssef EL KEFI : Président

Vanessa Kalthoum RIDANE :
Trésorière

Sofiène KASSAA : membre

Nejib MAALEJ : membre.

2026401503APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE IMMOBILIERE

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la Cour de Cassation

Partie Poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé au 32 Rue Hedi Karray Tunis son domicile élu chez société tuniso-saoudienne de recouvrement, rue des jasmins n°19 nouvelle ariana Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

Mohamed ben Bahloul Ben Mohamed Amri, titulaire de CIN n°03202031 domicilié à Karar route aéroport Médenine.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°21011 Médenine, dénommé «Al-Izdihar», consistent en un terrain à vocation agricole, d'une superficie de cinq mille mètres carrés (5 000 m²), sis à l'imada de Koutine, délégation de Médenine Nord, gouvernorat de Médenine.

Le dit bien comporte un bâtiment administratif constitué d'un ensemble de bureaux, d'une superficie couverte totale de cent soixante-treize mètres carrés (173 m²).

Il comprend également une loge de gardien, équipée d'un bloc sanitaire, sise à l'angle sud-est de la propriété et donnant directement sur la voie publique, d'une superficie de quinze mètres carrés (15 m²).

Le bien comprend, en outre, une unité industrielle n°1, d'une superficie de cent quatre-vingt-neuf mètres carrés (189 m²), à structure métallique, implantée sur la limite ouest du terrain.

Il comporte aussi une unité industrielle principale n°2, d'une superficie de trois cent soixante-quinze mètres carrés (375 m²), à structure métallique également, destinée aux opérations de polissage et de finition du marbre, et équipée des machines nécessaires à cet effet.

Par ailleurs, ledit bien est doté d'une infrastructure solide composée de béton armé et de béton ordinaire, ainsi que d'un bassin d'eau destiné à l'alimentation des réseaux hydrauliques alimentant les machines de coupe et de polissage du marbre.

Enfin, le bien est équipé d'un groupe électrogène de grande valeur.

Mise à prix : fixée à neuf cent cinquante neuf mille huit cent dinars (959.800.000d) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine sis au palais de justice Médenine le lundi huit Juin deux mille vingt six 08/06/2026 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Médenine.

2026X00627VEPA1

Avis aux créanciers

Vente de terrain et construction

En vertu de la faillite de la société impression graphique du centre IRIS sise à la zone industrielle nefidha 2 Sousse.

En vertu de la décision Judiciaire rendue par le juge-commissaire de faillite du tribunal de 1ère instance Sousse2, il a été décidé la vente de Terrain et constructions après la réduction de la valeur de 20% comme suite :

- la surface de terrain 2712m² et d'une valeur 368832,000 dt

- la construction et sa valeur 956608,000 dt

- le délai de dépôt des offres le 17 Juin 2026

- le prix de cahier des charges 100dt

- le cahier des charges sera retiré auprès de bureau de syndic de faillite sise à Elghrabi hammam Sousse - Tél : 94 606 666

- la visite sur rendez-vous après retrait du cahier des charges.

2026S00584VEPA2

Avis de distribution

Vu l'ordonnance rendue par Le greffier du service de distribution de juge chargé de la distribution des fonds près le tribunal de première instance de Monastir en date du 04 avril 2025 dans l'affaire n°362/2025 autorisant l'ouverture de la procédure de distribution des fonds consignés au profit des créanciers selon leur rang.

Et conformément à la requête et, distribution présentée par Maître Fredj Baccouche Avocat à Monastir agissant pour le compte de Mr chokri bouaibana à l'encontre de Mr Ahmed ben youssef ben ahmed ben omar demeurant à Monastir avenue Zaghroun Résidence Hlel.

Il est porté à la connaissance de tous que le montant des fonds consignés s'élève à 12.000.000 dinars objet du certificat de dépôt n°42/2024 en date du 25 octobre 2024 ainsi que de reçu de consignation n°M032749 en date du 21 juin 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 465 et suivants du code de procédure civile et commerciale.

Tous les créanciers concernés par la distribution sont invités à présenter leurs consentions éventuelles dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne par le biais d'un avocat auprès du greffe du tribunal sus mentionné sous peine de forclusion.

2026S00587VEPA2

Jugement de liquidation

Association tunisienne pour promot de la famille

M.F : 1292740/k

En vertu du jugement n°81383 rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis, il a été décidé la dissolution de l'association tunisienne pour promot de la famille et la nomination de Monsieur Ezzedine Habib sis au 8, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis, entant que liquidateur chargé d'inventer et de liquider ses biens

conformément à la loi, tout en ordonnant la publication de ce jugement au JORT.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours, la liste de leurs dettes ordinaires et privilégiées au liquidateur sus indiqué soit directement contre décharge soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ce délai est augmenté de 30 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien.

2026401492VEPA2

DECISION DE L'EXTENSION DU POUVOIR DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

SOCIETE DE MARBRERIE CENTRALE

I.U : 0012218G

Capital social : 1.279.480,000 dinars

Siège social : Kilomètre 6 route Sousse Ben Arous

Suite à la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 23/04/2026, concernant la société de marbrerie centrale objet de règlement judiciaire n°20/305 il a été décidé de nommer Monsieur EZZEDDINE Habib entant que dirigeant de la société de marbrerie centrale tout en cédant le plein pouvoir d'administrer toutes les opérations administratives et financières et en le chargeant de publier cette décision au J.O.R.T et de l'insérer au R.N.E.

Toutes les correspondances doivent être destinées au bureau de l'administrateur judiciaire sis au 08 rue de Kuwait Lafayette 1002 Tunis.

2026401493VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

CONVOICATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TIBA EAUX MINERALES «STEM»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 3.616.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Route de Kasserine Thelepte 1215 Délégation Feriena Gouvernorat de Kasserine

IU : 1638452 Z

Messieurs, actionnaires au capital de la société sont invités Pour assister à la séance de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 01 juin 2026 à 11 heures du matin au siège social SODEK SICAR situé sur : Av Habib Bourguiba Kasserine.

Délibération sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

- Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Approbation des opérations notifiées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus au conseil d'administration pour sa gestion de l'exercice 2024.

- Fixation du montant des jetons de présence de l'exercice 2024.

2026R01294SANB3

Société des Eaux Minérales «CHIFA»

Société Anonyme

Au capital de 7.700.000 Dinars

Siège Social : Zone Industrielle El Afrane Jebel Jeloud - 1009 - El Ouardia Tunis

IU : 1375571V

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de L'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 01 Juin 2026 à 10h00 au siège de la Société sis à El Afrane Djebel Djelloud 1009 Ouardia Tunis, pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2025 ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2025 ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;

4. Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales ;

5. Quitus aux Administrateurs;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;

8. Renouvellement des mandats des administrateurs;

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

10. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R01295SANB3

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social : Green Center Bloc «C» 2ème étage Rue Lac de Constance Les Berges du Lac 1053

Identifiant unique : 0788567L

MF : 788567 LPM 000

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 21 mai 2026 à 11 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

3- Approbation de ces rapports du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2025.

4- Quitus aux administrateurs.

- 5- Renouvellement et nomination des administrateurs
 - 6- Affectation des résultats.
 - 7- Fixation des jetons de présence.
- 2026R01306SANB3

FIDELITY SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social : Green center Bloc «C» 2ème étage Rue Lac de Constance Les Berges du Lac 1053

Identifiant unique : 1566945/S

MF : 000MA1566945/S

FIDELITY SICAV PLUS porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 21 mai 2026 à 10 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.
- 2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
- 3- Approbation de ces rapports du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2025.
- 4- Quitus aux administrateurs.
- 5- Nomination des administrateurs
- 6- Affectation des résultats.
- 7- Fixation des jetons de présence.

2026R01307SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DE LA SOCIETE TARROS TUNISIE

SA au capital de 550.000 Dinars

Siège social : Avenue de Marseille Port de Radés

IDENTIFIANT UNIQUE N° : 0601563B

Le Conseil d'Administration de la société Tarros Tunisie a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires de la société, à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le

Mercredi 03 Juin 2026 à 10 H au siège social de la société sis à l'Avenue de Marseille Radés Port, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2025.
- 2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2025.
- 3/ Approbation dudit rapport de gestion.
- 4/ Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
- 5/ Affectation des résultats de l'exercice 2025.
- 6/ Approbation des conventions réglementées et des autres opérations conclues avec les parties liées.
- 7/ Quitus aux membres du conseil d'administration, au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général.
- 8/ Nomination des membres du Conseil d'Administration.
- 9/ Questions diverses.
- 10/ Pouvoirs pour formalités.

2026R01308SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Développement et d'exploitation du Parc d'Activités Economiques de Zarzis

SA au Capital de 5.974.000 Dinars

Siège Social : Port commercial de Zarzis BP : 40-zarzis-4137

Matricule Fiscal : 0030388CAM000

RC : B114011996

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et d'Exploitation du Parc d'Activités Economiques de Zarzis sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 22 Mai 2026 à 11H00 à Zarzis Smart Center sis au Parc d'Activités Economiques de Zarzis, Port Commercial 4137, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ;
4. Approbation des conventions réglementées entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 ;
7. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice clos au 31 décembre 2025;
8. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes pour une durée de trois (03) exercices, à savoir les exercices 2026, 2027 et 2028 ;
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents nécessaires permettant aux actionnaires de prendre leurs décisions sont mises à leur disposition dans le délai légal au siège social de la société.

2026R01313SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE RELATIVE A L'EXERCICE 2025 DU 25/05/2026

SOCIETE «SELIMAT-SA»

SA AU CAPITAL DE 1 950 000 DT

Siège social : Route de Tunis GP1 Z.I. AKOUDA

Matricule fiscal : 09291R/A/M/000

Identifiant Unique : 09291R

Messieurs les actionnaires de la Société «SELIMAT-SA» sont invités à

l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le 25/05/2026 à 10h00 du matin au siège social de société sis à la route de Tunis GP1 Z.I. AKOUDA à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
3. Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025.
4. Quitus aux membres du conseil d'administration
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
6. Distribution d'une partie des résultats reportés.
7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
8. Approbation des conventions conclues dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
9. Pouvoirs pour formalités.

2026S00582SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Industrielle de Grillage «SIG»

S.A. au capital de 3 201 000 Dinars

Route de Gabès km 2 - 3018 Sfax

Identifiant Unique : 0004085Q

CNSS : 32603-11

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle de Grillage sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 19 Juin 2026 à 17h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2025
- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025

- Affectation des résultats de l'exercice 2025

- Lecture et approbation des conventions réglementées telles que prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025

- Nomination du mandat d'un membre du Conseil d'Administration

- Questions Diverses.

Tous les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif durant la période légale.

2026X00633SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE SOCOTEX

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL 883.800 DT

SIEGE SOCIAL : 5 BIS RUE CHARLES DE GAULLE 1000 TUNIS

IU : 0001401T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Socotex sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 10/06/2026 à 15h00 à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV4 Menzah6, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- 1) Lecture et approbation des rapports de gestion individuelle et celui du groupe pour l'exercice 2025 établi par le Conseil d'Administration,
- 2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025,
- 3) Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025,
- 4) Affectation du résultat individuel de l'exercice 2025,

5) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les administrateurs ou le Président Directeur Général,

6) Examen et approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

7) Quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Président Directeur Général,

8) Détermination des jetons de présence alloués aux membres du conseil pour l'exercice 2026,

9) Ratification de la vente de l'Immeuble sis au 5 et 5 bis de la Rue Charles De Gaulle 1000 - Tunis,

10) Délégation d'un mandat au Président Directeur Général dans le cadre de la vente de l'Immeuble sis au 5 et 5 bis de la Rue Charles De Gaulle - 1000 - Tunis,

11) Pouvoirs pour formalités.

2026401490SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ONE TECH HOLDING

S.A faisant appel public à l'épargne

Au capital social de 80.400.000 dinars

Siège social : 16, rue des entrepreneurs - La Charguia 2-2035 Ariana

MF : 1174821/B/N/M/000

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 09 Juin 2026 à 10 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) sis à la rue du lac Turkana - Les Berges du Lac 1- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la Société et du Groupe One Tech ainsi que du rapport ESG, au titre de l'exercice clos le 31/12/2025

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025 ;

5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2025 et distribution des dividendes;

7. Approbation des conventions réglementées conclues par la Société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts de la Société;

8. Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 ;

9. Fixation du montant des jetons de présence;

10. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit;

11. Approbation d'octroi d'un crédit à moyen terme;

12. Questions diverses; et

13. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs - Charguia 2 - Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

2026401496SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE SOCIETE IMMOBILIERE INES DE TUNISIE

S.A au capital de 260 000

RC : 0496480G

5, Rue Ibn Sina El Menzah 6

Tél : 71235174

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à l'Assemblée Générale Extra Ordinaire de la Société Immobilière Ines de Tunisie qui se tiendra le Mardi 26 mai 2026 à 11 h30

au siège de la Société sise au 5, rue Ibn Sina El Menzah 6, pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Dissolution de la Société

2026401498SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TUNISAIR

Société anonyme

Capital : 106199280

Identifiant unique : 0002672W

Adresse : avenue Mohamed Bouazizi aéroport Tunis Carthage - Tunis

Le conseil d'administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la Compagnie se tiendra le vendredi 29 mai 2026 à 10h du matin au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi - Tunis Carthage pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner sur le retard de tenue de l'assemblée générale

2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de Tunisair et l'activité du groupe Tunisair pour l'année 2023.

3. Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2023.

4. Lecture du rapport spécial des commissaires des comptes

5. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2023.

6. Affectation des résultats au titre de l'année 2023.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Nomination de nouveaux administrateurs au conseil d'administration.

9. Jetons de présence des administrateurs.

10. Jetons de présence des membres du comité permanent d'audit.

Les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du vendredi 08 mai 2026 au siège social de la compagnie (Direction Centrale Financière au 2ème étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 13H et de 14h à 17h).

2026401505SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE TUNISAIR

Société anonyme

Capital : 106199280

Identifiant unique : 0002672W

Adresse : avenue Mohamed Bouazizi aéroport Tunis Carthage - Tunis

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie se tiendra le vendredi 29 mai 2026 à 12h00 au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi 2035 - Tunis Carthage, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Décision de continuer l'activité de la société.

2026401506SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'administration de la Société citoyenne Régionale Ain Rabaw a l'honneur de convier l'ensemble des actionnaires à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 23 mai 2026 à 10h00 au siège de la société, situé à l'immeuble El Baghdadi, à proximité du Palais de Justice de Sidi Bouzid.

Ordre du jour :

- Lecture des rapports moral et financier du Conseil d'administration ainsi que du rapport du commissaire aux comptes et approbation de ceux-ci.

- Examen des états financiers et leur approbation.
- Election des administrateurs et nomination du commissaire aux comptes.
- Constatation des modifications intervenues sur le capital social au cours de l'exercice comptable.

Nous comptons sur votre présence et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

2026R01310SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Ministère de l'Industrie, des Mines Et de l'Energie

Dans le cadre du programme national de production d'électricité à partir des énergies renouvelables (énergie

solaire), la Société tunisienne de l'électricité et du gaz projette de superviser techniquement la réalisation d'une ligne électrique aérienne double terre de 225 kilovolts, d'une longueur d'environ 2.5 km, reliant la ligne existante «Tataouine-Borj Bourguiba» au projet de la centrale de production photovoltaïque de Remada qui sera réalisée par la société «Scatec» dans le cadre d'une convention de concession signée avec le ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie le 24 mars 2025.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Tataouine, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2026R01304DIVD2

Avis

Les héritiers d'Ali ben arbi ZEIDI déclarent la perte le titre de propriété d'un terrain situé à la route teniour km 8 et ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire CHTOUROU ABDESSELEM à Sfax.

2026X00631DIVD2

Appel d'offre vente d'une villa, titre foncier n°3502 ben Arous

Le syndic de faillite sur l'entreprise El Manaa Frères lance un appel d'offre concernant la vente d'une villa, titre foncier n°3502 ben Arous, située à la Médina jadida, Ben Arous.

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges de bureau de syndic de faillit contre le paiement 150 dinars, non restituable, Les offres doivent parvenir au cabinet de syndic de faillite sis au «31, avenue de la liberté 2ème étage Tunis» au plus tard le 25/05/2026.

2026401509DIVD2